

L'an deux mille vingt trois, le 1^{er} août, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALLOUESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard LE ROY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2023

Présents : Gérard LE ROY, Maire, Martine AUDIC, Patrick LE POUL, Marie-Hélène JEHANNO, Jean-Claude MORICE, Myriam DANIEL, Audrey CORFMAT, Marie-Andrée CORBEL, Magali LE GOFF, Astrid MAUGUEN, Régis LE MOGUEDEC, Mickaël SEVENO, Mickaël CONNAN

Absents : Gérard GUILLO, Éric PEDRONO,

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JEHANNO

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- désignation d'un(e) élu(e) pour siéger au sein de la commission « environnement, transitions énergétiques et écologiques » de CMC.

L'assemblée n'émet pas d'objections à cette requête.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

- Dans le cadre des travaux portant aménagement de la rue Pierre Guillemot, d'une part, et aménagement du trottoir le long de la RD 11, d'autre part, deux contrats de maîtrise d'œuvre passés avec la Société Terre et Mer Environnements de BIGNAN (Morbihan). Les honoraires s'élèvent à
 - 4 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue Pierre Guillemot,
 - 3 000€ HT pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des trottoirs le long de la route départementale numéro 11.
- Redevance d'occupation du domaine public due par GRDF pour un montant de **1 477 €** au titre de l'année 2023.
- Marché ID VERDE de Ploeren, titulaire du marché : signature de l'avenant numéro 1 portant sur des travaux en moins-values, pour un montant global de **2 803.70 € TTC**.
- Remplacement des blocs autonomes d'éclairage de sécurité défaillants à la salle polyvalente.
L'investissement s'élève à **602.69 € TTC**,
- Acquisition auprès de la Société Aximum de Chambourg Sur Indre d'un complément de plaques de numérotation de maisons. L'investissement s'élève à **1 394.28 TTC**.

- **Marché ID VERDE** : signature de l'avenant numéro 2 portant sur des travaux en moins-values (modification des surfaces plantées, suppression des enrochements et modification des fosses de plantation), pour un montant global de **2 851.69 € TTC**.

DELIBERATION N° 66 - 2023 - APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 67 – 2023 - AMENAGEMENT DE LA RUE PIERRE GUILLEMOT ET DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE – ATTRIBUTION DES MARCHES

Vu les délibérations du 9 juin 2023 portant décision d'engager les travaux d'aménagement de la rue Pierre Guillemot et de la rue du Général de Gaulle,

A l'issue de la consultation d'entreprises lancée au titre d'une procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360, Monsieur le Maire communique à l'assemblée les résultats de l'ouverture des plis,

Après ouverture des plis par la Commission d'attribution et analyse des offres par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir l'offre jugée la mieux disante présentée par l'entreprise EUROVIA Bretagne pour les deux lots. L'offre pour le lot 1 espaces verts et béton désactivé s'élève à 125 526.96 € TTC, l'offre pour le lot 2 travaux de VRD s'élève à 114 101.64 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- valide le choix de la commission d'ouverture des plis,
- décide, par conséquent, d'attribuer le marché portant aménagement de la rue Pierre Guillemot et de la rue du Général de Gaulle à la Société EUROVIA Bretagne,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération ainsi que les avenants éventuels.

DELIBERATION N° 68 – 2023 - AMENAGEMENT DE LA RUE PIERRE GUILLEMOT ET DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE –DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Pierre Guillemot et de la rue du Général de Gaulle,

A l'issue de la consultation des entreprises,

Considérant le montant des travaux estimés à 235 629.00 € TTC,

Après délibération, le Conseil municipal

- Sollicite une subvention maximum de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour financer l'opération portant aménagement de la rue Pierre Guillemot et de la rue du Général de Gaulle,
- Approuve le plan de financement ci-dessous exposé.

Besoins	Montant € HT	Ressources	Taux	Montant
Maîtrise œuvre	7 000,00 €	Amende de police	20%	40 671.50 €
Travaux	196 357.50 €	Département	25%	61 007.25 €
		DETR	30%	50 839.38 €
		Part communale	25%	50 839.38 €
Total	203 357.50 €	Total		203 357.50 €

**DELIBERATION N° 69 – 2023 - ECHANGE TERRAIN COMMUNE/FREDERIQUE DOUX :
DECLASSEMENT PARCELLE ECHANGE**

Vu le plan cadastral,

Dans le cadre d'une régularisation de terrains,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ↳ accepte qu'un échange de terrains sans soulte soit opéré entre la Commune de Saint-Allouestre et Madame Frédérique DOUX demeurant 4 « Toulgouët » à Saint-Allouestre,
- ↳ au préalable, prononce le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section ZI numéro 94,
- ↳ décide de céder la parcelle communale cadastrée sous le numéro 94 de la section ZI d'une superficie de 8m² à Madame Frédérique DOUX qui, en contrepartie, cède à la collectivité la parcelle cadastrée sous le numéro 92 de la section ZI d'une superficie de 8m²,
- ↳ fixe la valeur des biens échangés à 2€ le mètre carré conformément aux tarifs de vente des terrains communaux établis par délibération du Conseil municipal en date du 21/02/2012,
- ↳ précise que tous les frais relatifs à cette opération seront supportés par la Commune,
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette opération, notamment l'acte notarié.

Cette délibération annule et remplace la délibération numéro 47-2023 au motif suivant : mutation de propriétaire.

**DELIBERATION N° 70 – 2023 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION
LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES EN DATE DU 22 JUIN 2023**

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 22 juin 2023, à Centre Morbihan Communauté.

Dans ce rapport, la commission a traité de l'attribution de compensation réelle 2022.

Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport de la CLECT en date du 22 juin 2023.

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-DC-058 du 3 janvier 2022, relative à la création et à la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DC.2023.103 du 29 juin 2023 prenant acte de la présentation du rapport à l'ensemble des conseillers communautaires ;

Vu le rapport définitif de la CLECT ci-après annexé ;

Considérant que le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées constitue dès lors, la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation ;

Considérant que le rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (septième alinéa du IV de l'article 1609 *nonies* C du CGI),

Considérant que ces délibérations doivent être prises, au plus tard, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la CLECT,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- « *approuve* le contenu du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 22 juin 2023 annexé à la présente délibération, portant sur l'attribution de compensation réelle 2022,
- charge *Monsieur* le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté
- autorise *Monsieur* le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 71 – 2023 – REVISION LOYERS COMMUNAUX AU 1^{ER} JUILLET 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité de réviser les loyers des différents logements locatifs de la commune.

En effet, ces loyers, révisables au 1er juillet de l'année en cours, sont fixés, depuis le 10 février 2008, suivant le nouvel indice de référence des loyers publié chaque trimestre par l'INSEE.

Conformément aux baux en vigueur et notamment la clause de révision qui indique que "*le loyer pratiqué y compris celui afférent aux annexes sera révisé chaque année le 1er juillet en cas de variation à la hausse*",

Vu les loyers actuels,

Après avoir pris connaissance de l'indice de référence des loyers,

Considérant l'évolution annuelle du loyer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de revaloriser les loyers des locatifs sis rue Pierre le Beller.

A compter du 1^{er} juillet 2023, le loyer de l'appartement de type 2 s'élèvera à 219€44 et celui de l'appartement de type 3 à 358€14.

DELIBERATION N° 72 – 2023 - DESIGNATION D'UN(E) ELU(E) POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT, TRANSITIONS ENERGETIQUES ET ECOLOGIQUES » DE CMC

Monsieur le Maire informe que lors du Bureau communautaire du 22 juin 2023, une communication sur la création d'une commission « Environnement » a été réalisée.

En effet, Centre Morbihan Communauté a un rôle de coordination de la politique environnementale et d'animation de la transition énergétique. Les collectivités sont des acteurs majeurs du développement durable en étendant notamment leurs compétences dans le domaine de la politique énergétique, en permettant de développer des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Puis, il informe qu'il convient de désigner un représentant par commune pour siéger au sein de la nouvelle commission

Après délibération, il est acté que Monsieur le Maire siègera au sein de la commission « environnement, transitions énergétiques et écologiques » de Centre Morbihan Communauté.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 19 septembre à 20h00.

Il est fait retour aux membres du Conseil de l'analyse des relevés du radar pédagogique installé à la Villeneuve. A cette issue, une réflexion sera à mener pour définir la/les meilleure(s) solution(s) pour sécuriser le secteur.

Madame Martine AUDIC informe avoir reçu le jury départemental dans le cadre de la démarche pour l'obtention de la 1^{ère} fleur.

Monsieur Patrick LE POUL fait un point sur les travaux :

- Église : repose des cloches fin août, réparation sono
- Résidence le Courtil : en attente pose bordures par Eiffage, regards à

remplacer...

- Programme voirie 2023 réalisé

Dans le cadre de l'organisation des virades de l'espoir, Madame Marie Hélène JEHANNO contactera les membres du Conseil municipal des jeunes pour la vente des billets de tombola au cours de la soirée loto.

Monsieur Jean Claude MORICE fait part de la prochaine manifestation « maquettes et dolmen » organisée le 22 août prochain sur le territoire communal par le service tourisme de Centre Morbihan Communauté.

Monsieur Gérard LE ROY rapporte les incivilités constatées auprès des aires de tri sélectif notamment à la Villeneuve puis il présente l'actualité de Centre Morbihan Communauté,